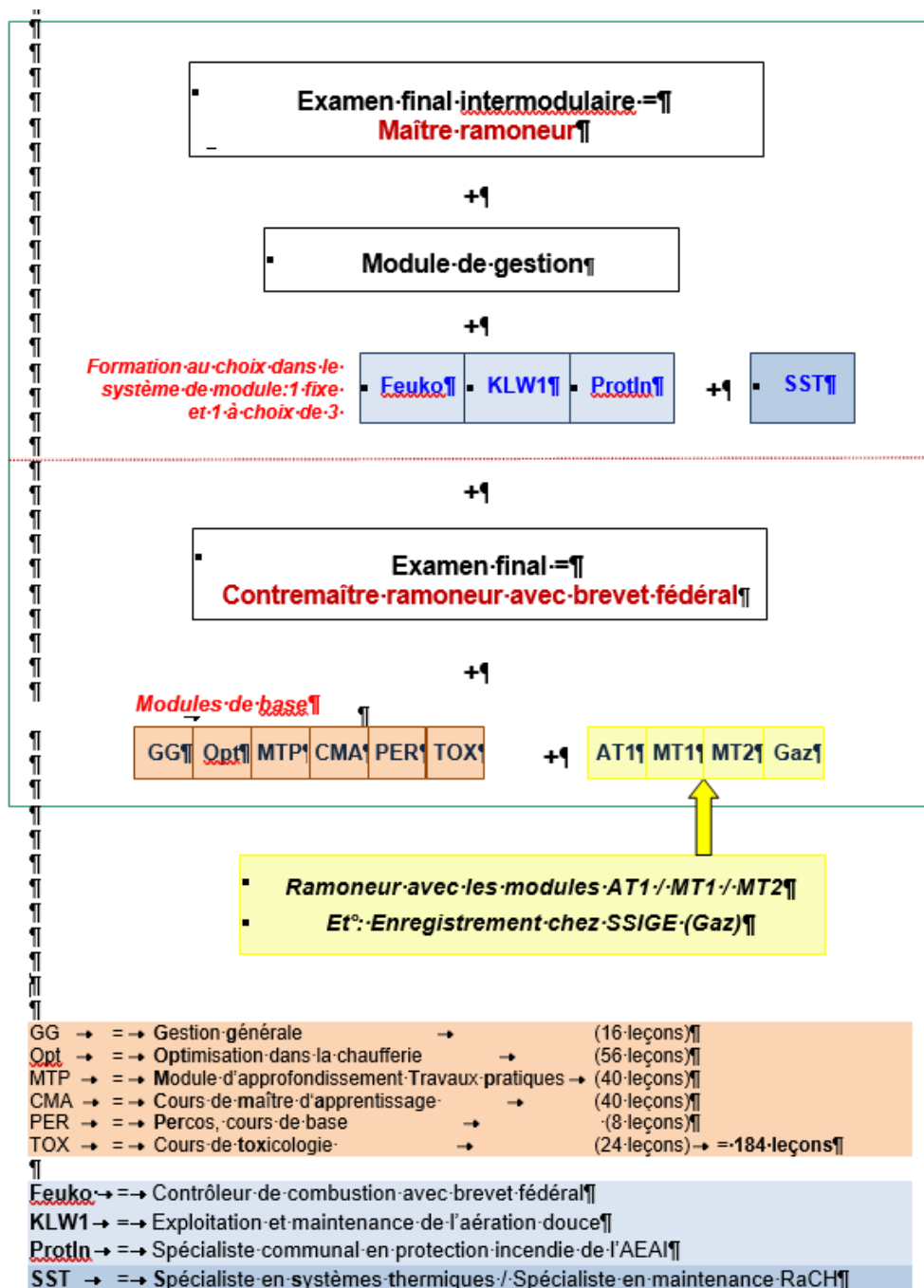


## Informations pour 2021

### Formation de contremaître ramoneur/ramoneuse et de maître ramoneur/ramoneuse

Mesdames et Messieurs,

les informations ci-dessous sont basées sur la représentation graphique de la structure de formation de contremaître ramoneur/ramoneuse et de maître ramoneur/ramoneuse. Cet aperçu contient également des informations sur **les modules optionnels et les modules obligatoires**. En principe, la condition sine qua non pour pouvoir suivre une formation de maître ramoneur/ramoneur est d'avoir préalablement conclu avec succès la formation de contremaître ramoneur/ramoneuse.



Vous trouverez également l'ensemble des annonces de cours sur notre site web, à l'adresse:

[www.ramoneur.ch](http://www.ramoneur.ch), sous la rubrique «Pour le personnel qualifié».

## Contremaître ramoneur/ramoneuse

De ce fait, les **offres suivantes** sont planifiées pour la période de 2021 / 2022:

### 2021, offre Ramoneur Suisse

- Cours gaz G205 et examen (**la certification SSIGE est obligatoire !**)
- Répétition d'examen d'optimisation dans la chaufferie si nécessaire
- Répétition d'examen d'approfondissement - travaux pratiques

### 2022

- Cours de base PERCOS
- Cours gaz et examen (**la certification SSIGE est obligatoire!**)
- Module d'optimisation dans la chaufferie
- Module d'approfondissement - travaux pratiques (journées de préparation et examen)
- Gestion générale

### Offre externe

Le cours de **formateur-trice** professionnel-le et le cours de **toxicologie** doivent être suivis auprès de prestataires externes. Veuillez vous informer suffisamment tôt, car ces cours ne sont réalisés qu'à certains intervalles.

Veuillez noter que le cours de **formation pour formateur-trice** professionnel-le doit en tous les cas être suivi avant de participer à l'«instruction d'apprenti-e-s» du module d'approfondissement et également avant de suivre les deux jours consacrés à la «gestion d'entreprise pour contremaîtres», ceci afin de mieux pouvoir suivre l'enseignement qui y est dispensé.

### Examen final

Le formulaire d'inscription à l'examen final sera publié au début 2021 sur notre site internet.

L'examen final de contremaître ramoneur/ramoneuse sera organisé au printemps de chaque année dans toutes les régions linguistiques. La date limite d'inscription à la prochaine session est fixée au 5 novembre 2021. Nous vous prions donc de bien vouloir faire parvenir vos documents d'inscription dans les délais impartis sous peine de ne pas être admis à l'examen. **Il est à noter que le délai tel que fixé a force contraignante!** Si vous savez d'ores et déjà que vous devrez compléter votre inscription avec une attestation que vous ne pourriez pas avoir dans les délais impartis, merci de contacter Susanne Münch par téléphone.

Pour pouvoir participer à l'examen, les candidat-e-s qui **repassent l'examen** final doivent remplir le formulaire d'inscription officiel. Toutefois, seule la partie supérieure du formulaire (jusqu'au numéro AVS) doit être remplie et signée.

### **Contrôleur/contrôleuse de combustion avec brevet fédéral 2021**

Les modules relatifs à **l'autorisation de mesure** sont intégrés depuis longtemps dans la formation de ramoneur/ramoneuse CFC. Au cas où vous n'auriez pas réussi un des modules ou s'il y a un certain temps que vous avez suivi la formation de ramoneur/ramoneuse CFC, vous pouvez suivre le module Technique de mesure auprès de l'ARPEA, dont vous trouverez l'adresse dans la liste des modules qui se trouve sur notre site web.

Les **modules théoriques AB, LZ et BV** ainsi que la journée de préparation nécessaires pour l'examen de brevet sont proposés par Ramoneur Suisse pour 2021. Vous trouverez ci-joint les modules proposés. Veuillez noter qu'une formation à distance est possible si elle est prescrite par l'Office fédéral. La prochaine offre aura lieu en 2023.

### **Spécialiste de la maintenance bois 2021**

Cette formation est basée sur le module d'optimisation comprenant au moins deux jours d'électrotechnique. Les candidat-e-s qui ont suivi le module d'optimisation peuvent suivre le module de maintenance bois 2021. Il n'est pas absolument nécessaire que vous ayez également passé avec succès le module d'optimisation.

La portée et le contenu du module sont définis. Il doit être réalisé entre mai et juin 2021 et l'examen aura lieu en juin. Les dates doivent encore être déterminées en fonction de la disponibilité des locaux. Nous vous enverrons ensuite la publication y relative. Dans tous les cas, le module peut être complété avant de s'inscrire à l'édition 2021 de l'examen de contremaître.

### **Spécialiste en systèmes thermiques avec brevet fédéral (bois)**

Cette formation se conclut par l'obtention d'un brevet fédéral, mais elle est très longue et très coûteuse, raison pour laquelle nous avons créé le nouveau module de maintenance bois. Si vous préférez décrocher un certificat fédéral, veuillez contacter:

[www.gebaeudeklima-schweiz.ch](http://www.gebaeudeklima-schweiz.ch)

Pour toute question concernant ce cours, veuillez vous adresser directement à Barbara Lengacher, au numéro +41 62 205 10 66.

### **Spécialiste en protection incendie avec brevet fédéral 2021**

L'annonce de ce cours est intégrée à la liste des cours 2021 que nous vous enverrons. Il est à noter que vous pouvez déjà trouver cette offre sur notre site web.

La demande est particulièrement élevée chez les personnes externes à l'association. Il est à noter que, étant donné que l'examen AEAI se situe au niveau QS2, il est nécessaire de disposer de beaucoup d'expérience pour atteindre ce niveau.

## Exploitation et maintenance des systèmes de ventilation de confort 2021

Jusqu'à présent, aucune formation de spécialiste en systèmes de ventilation de confort avec brevet fédéral n'a été proposée en Suisse romande. Notre module «Exploitation et maintenance de l'aération douce» constitue l'un des quatre modules de cette formation. Il peut toutefois également être suivi à titre de **formation continue** et de partie certifiante de la formation de maître ramoneur/ramoneuse.

Nous avons organisé un cours qui débutera en été 2021. Si vous souhaitez terminer votre formation de maîtrise dans les deux ou trois prochaines années, il est recommandé de vous y inscrire, car ces cours sont réalisés de façon très irrégulière en raison de la faible demande dont ils font l'objet. Nous vous enverrons encore cette année la publication concernant ce cours. Veuillez prendre note de la date limite d'inscription.

### Module Gestion d'entreprise

En Suisse romande, cette partie de la formation inhérente à l'acquisition du titre de maître ramoneur/ramoneuse peut être suivie auprès de **IFCAM**. Les instances compétentes sont conscientes que les ramoneurs doivent suivre les six modules de la formation de «Spécialiste en direction de PME» ainsi que le module de raccordement. Si vous ne concluez pas cette formation avec l'obtention d'un brevet fédéral, vous pouvez toujours faire ensuite la faire valoir auprès du SEFRI dans le cadre de l'examen de maîtrise. Cela est également valable pour d'autres qualifications qui sont requises dans le cadre de l'examen de maîtrise, mais qui n'obéiront pas forcément être conclues par l'obtention d'un brevet fédéral.

Pour de plus amples informations sur cette offre, veuillez consulter directement le site de l'IFCAM à l'adresse:

<https://www.romandieformation.ch/formation/management/specialiste-gestion-pme-brevet-federal>

ou appelez Blaise Neyroud, (+41 58 796 38 49) pour de plus amples informations. Il faut savoir que demande pour ces cours est importante.

Par ailleurs, la Commission AQ a décidé que la formation de spécialiste technico-gestionnaire (diplôme de module sans examen fédéral) est également une condition d'admission suffisante à l'examen final intermodulaire. Nous essaierons d'inclure le montant de ces coûts de formation dans le financement axé sur la personne. Toutefois, avant de vous inscrire auprès d'un prestataire de votre choix, il est important de vous assurer que celui-ci s'inscrive auprès du SEFRI en tant que fournisseur d'une offre partielle faisant partie intégrante de notre formation de maître ramoneur (numéro professionnel: .....). En l'absence d'inscription, vous ne recevrez pas de confirmation de paiement et vous ne pourrez pas demander le remboursement de ce montant au SEFRI.

Comme jusqu'à présent, les candidat-e-s ont la possibilité de demander la validation d'une autre formation suivie en s'adressant à la commission AQ. **Pour cela, des informations détaillées sur la portée et le contenu de la formation concernée, y compris l'examen, doivent être fournies**, ceci également afin d'éviter de potentiels problèmes de remboursement par le SEFRI.

Contrairement à ces variantes, le problème est connu de l'IFCAM. Un remboursement peut donc être assuré par le SEFRI.

## Examen final intermodulaire de maître ramoneur/ramoneuse 2021

Pour autant que vous remplissiez toutes les conditions d'admission, vous pouvez vous inscrire à l'examen final d'ici au 19 juillet 2021. Deux thèmes de diplôme seront présentés aux candidat-e-s lors de la séance d'information du 17 septembre 2021. Ces derniers auront ensuite six semaines à disposition pour élaborer un travail écrit de diplôme sur l'un des sujets. En outre, les candidat-e-s présenteront les résultats qu'ils ont obtenus dans ce contexte et répondront à différentes questions à ce propos lors de l'examen oral, qui aura lieu le 18 novembre 2021.

## Remboursements de la part du SEFRI

Depuis début 2018, le SEFRI vous **rembourse** 50% des coûts de formation engagés dans le cadre d'examens professionnels (brevet fédéral) ou d'examens professionnels supérieurs (maîtrise). Seuls les frais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour lesquels des factures ont été établies à votre nom (**en tant que personne privée**) peuvent être réclamés rétroactivement. Dans ce contexte, le prestataire de la formation doit vous fournir une confirmation de paiement ainsi que des informations sur votre personne et sur votre participation à la formation en question.

Si vous avez participé pour la première fois à un examen final, vous recevrez en plus une décision d'examen que vous pourrez soumettre, avec la ou les confirmation(s) de paiement et les copies des factures à:

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions/participants.html>

Les personnes ayant suivi un cours reçoivent un remboursement de 50% des frais de cours pris en considération. La limite supérieure est fixée à CHF 9500 pour un examen professionnel (frais de cours: CHF 19'000) et à CHF 10'500 pour un examen professionnel supérieur (frais de cours: CHF 21'000).

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question éventuelle.

Aarau, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

**Ramoneur suisse**

*Susanne Münch*  
*Assistante du secrétaire général*